

<https://college-brassens-decines.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article290>

Demande de bourse 2022-2023

- Vivre au Collège - Service Médico-Social - Aide Sociale -

Publication date: vendredi 15 avril 2022

Copyright © Collège Georges Brassens - Décines - Tous droits réservés

A l'attention des familles dont les enfants seront scolarisés de la 6ème à la 3ème en septembre 2022.

ATTENTION : pour être éligible à la bourse 2022 - 2023, une des conditions indispensables est d'avoir déclaré, au préalable, le(s) enfant(s) à charge vivant(s) dans le foyer fiscal sur votre DÉCLARATION D'IMPOSITION 2022

Vous pouvez dès aujourd'hui faire cette démarche.

Veillez trouver ci-dessous le Flyer explicatif fourni par l'académie de Lyon.